

Lettre adressée

à l'AMBASSADE DE TURQUIE en France

*A classer*



Monsieur l'Ambassadeur,

Au nom des travailleurs français, la CGT vous demande d'intervenir auprès des autorités de votre pays pour l'acquittement des accusés dans le procès contre la DISK, dont le verdict doit être rendu le 23 décembre prochain.

Après près de 5 ans d'un simulacre de procès, aucune condamnation ne peut être retenue contre des dirigeants, des militants de la DISK dont le seul délit est d'avoir agit, comme le reconnaît le Droit International, pour la défense des intérêts des travailleurs.

Avec les forces syndicales du monde entier, nous exigeons le non-lieu, la libération immédiate de tous les accusés encore emprisonnés, leur retour aux postes de responsabilités et la restitution des biens de la DISK.

Le gouvernement turc doit admettre le droit d'organisation des travailleurs et reconnaître le droit à l'existence de la DISK et de ses syndicats selon les conventions de l'OIT.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Ambassadeur, en l'expression de mes sentiments distingués.

Joannès GALLAND

Secrétaire Confédéral de la CGT

Montreuil, le 18 décembre 1986